

**Décision n° 08 - portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE**

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu la décision n° 2016-83 du 2 décembre 2016 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2017-29 du 17 mars 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 3360 du 19 octobre 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Antoine Hong Tuan Ha est nommé membre suppléant de la commission consultative paritaire de l'établissement en remplacement de M. Jean Serveille ;

**Art. 2** – M. Biram Samba est nommé membre titulaire de la commission consultative paritaire en remplacement de Mme Diane Turquet de Beauregard ;

Consécutivement, la composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit désormais comme suit :

*Représentants du collège 1 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M<sup>me</sup> Nathalie Hanet, titulaire,
- b) Mme Nathalie Boumendil, titulaire,
- c) M. Philippe Kaspi, suppléant,
- d) M. François Alexandrenne, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M<sup>me</sup> Estelle Piernas, titulaire,
- b) M. Philippe Cartignies, suppléant,
- c) M. Affan Zakaria, titulaire,
- d) M. Hamid Belaggoune, suppléant ;

*Représentants du collège 2 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M<sup>me</sup> Nathalie Sitrès, titulaire,
- b) M. Dominique Caprili, titulaire,
- c) M. Biram Samba, titulaire,
- d) M. Antoine Hong Tuan Ha, suppléant,
- e) M. Eric Hébrard, suppléant,
- f) M<sup>me</sup> Sebahet Saglam, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) Mme Erika Sauzeau, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Florence Duhamel, suppléante,
- c) M. Romaric Guyot, titulaire,
- d) M. Vincent Keil, suppléant,
- e) M. Lamine Chachoua, titulaire,
- f) M<sup>me</sup> Nadine Sachot, suppléante ;

*Représentants du collège 3 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M. Philippe Raabon, titulaire,
- b) M. Vincent Ménaert, titulaire,
- c) M. Jean-Christophe Franville, titulaire,
- d) M<sup>me</sup> Christelle Hampartzoumian, suppléante,
- e) M<sup>me</sup> Sylvie Mercier, suppléante,
- f) Mme Stéphane Idrac, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M<sup>me</sup> Sandra Giacomini, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Ingrid Lalaux, suppléante,
- c) M<sup>me</sup> Yamina Hassani, titulaire,
- d) M. Franck Blandel, suppléant,
- e) M. Gérard Soriano, titulaire,
- f) M<sup>me</sup> Nadine Duflot, suppléante.

**Art. 4** – La décision n° 3360 / EPIDE / DG / DRH / NB du 19 octobre 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE est abrogée ;

**Art. 3** – La Directrice Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

  
NATHALIE HANET